



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Obligations Pôle Emploi

Question écrite n° 14734

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les obligations de l'organisme Pôle Emploi à l'égard des entreprises qui recrutent. On peut en effet s'interroger sur les devoirs et obligations de l'organisme vis-à-vis des entreprises à la recherche de nouveaux collaborateurs et qui de plus en plus se tournent vers des sociétés privées de recrutement mettant souvent directement en contact l'employeur et son potentiel futur collaborateur. À ce stade, il est donc important de se demander comment Pôle Emploi anticipe ces nouveaux procédés. Il lui demande donc quels moyens le Gouvernement compte mettre en place pour faciliter les échanges entre les employeurs et les demandeurs d'emploi pour répondre au mieux aux exigences des entreprises qui recrutent.

Texte de la réponse

Afin de faciliter les échanges entre les employeurs et les demandeurs d'emploi pour répondre aux exigences des entreprises qui recrutent, la convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi pour la période 2015-2018 prévoit « la mise en place d'équipes regroupant des conseillers ayant pour dominante d'activité les services aux entreprises ». Ainsi, Pôle emploi déploie une offre de services personnalisée et adaptée aux besoins des entreprises avec l'intervention de 4 300 conseillers dédiés à ce service. Cette offre de service comprend deux niveaux : un socle de services pour appuyer l'ensemble des entreprises (modalité « appui »), et des services plus étendus et personnalisés (modalité « accompagnement ») destinés aux entreprises qui éprouvent des difficultés à organiser et conduire leurs recrutements. Les 3 grandes missions des conseillers « entreprise » sont les suivantes : - prospecter auprès des entreprises pour identifier leurs besoins de recrutement et promouvoir les profils des demandeurs d'emploi ; - accompagner et aider les recruteurs à sélectionner des candidats et à conduire à son terme le processus de recrutement ; - conseiller les entreprises sur les aides disponibles, c'est-à-dire les informer puis mobiliser les aides à l'embauche et à la formation en amont du recrutement. En 2017, ces conseillers dédiés ont effectué 132 000 visites en entreprise et promu 620 000 profils de demandeurs d'emploi. Afin de répondre plus spécifiquement aux exigences des entreprises qui recrutent, Pôle emploi développe de nouveaux projets en articulation avec les programmes déployés par l'Etat à travers le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Il est ainsi prévu la réalisation d'un diagnostic permettant d'orienter les actions de formation vers des métiers en tension. Par ailleurs, une nouvelle organisation régionale permettra de réagir plus rapidement aux difficultés de recrutement des entreprises. Ainsi une veille portant sur les difficultés de recrutement sera assurée par un correspondant régional de Pôle emploi chargé d'appuyer les acteurs institutionnels et économiques du territoire (telles les collectivités et les organisations professionnelles) dans leurs actions en faveur de l'emploi. Il mobilisera les ressources nécessaires pour répondre aux difficultés de recrutement locales. Il assurera également un suivi des actions mises en œuvre et sera garant des réponses apportées. Enfin, depuis septembre 2018, Pôle emploi organise l'opération « #VersUnMétier » pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises. Ce projet consiste à organiser une fois par semaine et dans l'ensemble des agences Pôle emploi une rencontre entre employeurs et candidats autour d'un métier ou d'un secteur en tension, en lien avec les partenaires territoriaux (chambres consulaires, branches et fédérations

professionnelles, mais aussi OPCA et organismes de formation). Ces rencontres sont organisées au travers de job dating, d'ateliers de présélection de candidats et de recrutement, d'ateliers de découverte des métiers, de visites d'entreprises... Ces dernières ont ainsi l'occasion de présenter leurs postes et les opportunités offertes. Elles peuvent rencontrer des candidats aux profils variés qui découvrent de nouveaux métiers. En amont de ces différentes initiatives, les conseillers de Pôle emploi ciblent et préparent les demandeurs d'emploi pour chaque événement. Ces rencontres sont également l'occasion de promouvoir l'offre de formation disponible sur le territoire. En septembre et d'octobre 2018, plus de 7 000 journées ont été organisées dans les 820 agences de Pôle emploi.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14734

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 10899

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11910